



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
03/07/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 08
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

Contractualisation d'un prêt - complément à la délibération 76/2024 du 05 juin 2024

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José, Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte, M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina, Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie, M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Par délibération n°76/2024 en date du 05 juin 2024 la ville de Céret afin d'assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget principal 2024 a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour un montant de 2 500 000 Euros.

Il convient de délibérer une nouvelle fois sur ce prêt afin d'apporter un complément d'information sur le déblocage des fonds qui apparaissait sous deux formes : immédiat ou à mobiliser dans les 6 mois, et pour lequel les taux en étaient affectés.

Taux d'intérêt : taux fixe (base de calcul 30/360)

Durée du prêt	Taux fixe	
	Départ immédiat	Phase de mob 6 mois
Hors phase mobilisation		
25 ans	3.88 %	3.89 %

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés



- **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Epargne le prêt d'un montant de 2 500 000 Euros :

Montant total : 2 500 000 euros

Versement et consolidation obligatoire du prêt : sans phase de mobilisation

Durée du prêt : 25 ans

Taux Fixe : 3.88 %

Base de Calcul 30/360

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

Mode d'amortissement : Constant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Versement et consolidation obligatoire de la totalité du prêt : Oui

Remboursement anticipé : possible à échéance, dans le respect du préavis contractuel et moyennant le paiement au prêteur d'une indemnité actuarielle

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO